

Ministère de l’Intérieur et de la Décentralisation Ministère de l’Environnement

Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Projet d’Assistance Technique pour

Gestion des Crises l’Aménagement du Littoral de l’Afrique

 de l’Ouest (WACA)

**Termes de référence**

**Consultant pour la conception d’un Système d’Alerte Précoce littoral**

1. **CONTEXTE**

Le littoral mauritanien s’étend sur 750 km et abrite une grande diversité biologique marine et côtière. Quasiment inhabité avant les années 50, le littoral mauritanien devient peu à peu le centre du développement économique du pays. Les activités liées à ce centre de développement en plus de la nature même du littoral mauritanien ont fait apparaître un nombre important de risques de catastrophes dont la prévention et la gestion doivent être pris au sérieux. Parmi ces risques figurent : (i) **la détérioration des dunes et le risque d’inondations côtières qui en découlent ; (ii) l’inondation par remontée des nappes phréatiques lorsque les sols sont saturés par les fuites des réseaux d’eau et d’assainissement ; (iii) les pluies ; (iv) la pollution ; (v) la salinisation des ressources en eau ;(vi) l’érosion côtière due aux pressions naturelles et anthropiques (infrastructure) ;(vii) les accidents maritimes.**

Il faut dire que le littoral est un espace multi-acteurs et multifonctionnel. Il est passé tour à tour sous l’autorité du Ministère de l’Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC), du Ministère des Pêches et de l’Economie Maritime (MPEM) et du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD). A l’heure actuelle, le domaine public maritime relève du MPEM, les domaines portuaires du Ministère de l’Equipement et des transports (MET), et le parc national du banc d’Arguin (PNBA) a été rattaché au secrétariat général du gouvernement, alors que la « gestion du littoral » est sous la responsabilité du MEDD.

Le plan directeur d’aménagement du littoral de Mauritanie (PDALM), élaboré en 2005 et présenté au conseil des ministres en 2007, est le premier document prospectif réalisé à l’échelle nationale pour organiser un développement durable du littoral, son élaboration a conduit par la suite à la promulgation en 2007 d’une ordonnance relative au littoral et la mise en place d’un Conseil Consultatif National du Littoral (CCNL) en 2010.

De nombreuses institutions interviennent en matière de protection du milieu côtier. Elles sont très diversifiées, certaines sont publiques d’autres privées, certaines sont spécifiquement consacrées à la protection du milieu côtier, d’autres se consacrent à un secteur ayant un impact sur le milieu côtier et le prennent donc en compte sous l’angle de l’intégration de l’environnement à l’ensemble des politiques publiques. En Mauritanie, outre l’action de l’Etat, un grand nombre d’organisations internationales et d’ONG s’investissent dans la protection du milieu côtier.

Ce contexte, qui est aussi celui de beaucoup de pays côtiers de l’Afrique de l’ouest, a conduit la Banque mondiale, à la demande de ceux-ci, à élaborer un programme d’assistance technique dédié à la gestion intégrée du littoral et à la lutte contre l’érosion côtière en Afrique de l’ouest (Programme « WACA ») et dont la Mauritanie est bénéficiaire. Le programme vise à aborder les facteurs techniques, économiques et institutionnels en vue de renforcer la gouvernance régionale et nationale dans les pays ciblés et d’améliorer leur base de connaissances sur l’érosion côtière, les inondations et autres risques liés aux changements climatiques le long des côtes. De même, une coopération étroite avait été établie entre le programme WACA et le projet de la GIZ Adaptation au Changement Climatique des Villes Côtières (ACCVC) qui a pris fin en mars 2017.

Avec le PDALM et son PIM, la Mauritanie dispose, de façon globale, d’un plan d’action pour l’aménagement, le développement et l’adaptation aux changements climatiques bâti à partir d’une analyse rigoureuse de toutes les variables (économiques, gestion des risques et catastrophes, changement climatique, urbanistiques et autres) permettant de dégager des options et une vision claire de développement global et intégré de cet espace.

Ce plan a permis de prendre en compte de nouveaux éléments y compris (et de façon non-exhaustive) :

* Les nouveaux projets de développement et d’infrastructures sur la côte tels que la Zone Franche de Nouadhibou, la ville nouvelle de Chami et les projets touristiques éventuels sur la côte ;
* Les impacts des changements climatiques sur le littoral et les mesures d’adaptation et de mitigation y afférentes tout en faisant la distinction entre les zones urbaines et les zones comprenant un intérêt écologique tel que les zones sensibles et les parcs naturels ;
* L’intégration de la gestion des risques et des catastrophes (GRC) dans tous les plans de développement ;
* L’analyse économique fondée sur les couts de la dégradation ;
* Les besoins en matière de gouvernance et les cadres institutionnels et réglementaires nécessaires pour une gestion intégrée et multisectorielle du littoral.

Pour ce qui est des risques de catastrophes en particulier, la Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises (DGSCGC) constitue l’Institution nationale en charge de la prévention et de la gestion des catastrophes quelle qu’en soit la nature dans le pays. Ses missions et attributions ont été redéfinies au cours de ces dernières années et ses moyens (humains et matériels) ont été renforcés dans le cadre d’une volonté politique des pouvoirs publics de disposer d’un outil efficace pour assurer la prévention et la gestion de risques (tous les risques) de catastrophe dans un contexte de multiplication des catastrophes au niveau mondial et de mobilisation de la communauté internationale pour la Réduction des Risque de Catastrophe conformément aux objectifs, principes et priorités du cadre de Sendai.

Afin de prévenir et de bien gérer les multiples risques soulevés plus haut, il est nécessaire de disposer au jour le jour d’une information pertinente sur le suivi de ces aléas et d’un mécanisme précoce de déclenchement de l’alerte.

C’est pourquoi, la DGSCGC entend mettre en place un système d’information et d’alerte précoce (SAP) littoral. Il s’agit dans un premier temps d’élaborer le Dispositif, avec une consultation courte, et dans un deuxième temps de mettre en place le dit SAP littoral.

La DGSCGC a, dans ce cadre, approché le projet WACA pour le financement de la conception et de la mise en place de ce SAP en fonction des délais de la fin de la phase en court du projet.

Les présents termes de référence ont pour objet de lancer une consultation pour concevoir le SAP littoral envisagé. Il s’agit de préciser les objectifs et résultats attendus de ladite mission de consultation ainsi que les tâches, obligation et qualification du consultant à recruter.

1. **OBJECTIFS**
	1. **L’objectif général :**

L’objectif général de la mission de proposer un système de suivi des zones à risque, de collecte et remontée des informations et d’Alerte Précoce au niveau du littoral (SAP littoral) devant s’intégrer au dispositif national d’alerte précoce multirisques .

* 1. **Les objectifs spécifiques**

Il s’agit particulièrement de :

* Affiner le profil risque dans l’espace du littoral définir les indicateurs de suivi de chaque aléa ;
* Identifier les sites sensibles et/ou à haut risque et devant faire l’objet d’un suivi plus rapproché ;
* Déterminer un ensemble de points de collecte dont le suivi permet un maillage complet des zones du littoral ;
* Faire un inventaire des acteurs produisant des informations fiables (Office National de Météorologie (ONM), IMROP, etc.)
* Identifier les acteurs locaux pouvant éventuellement être des partenaires fiables dans la prévention et la gestion des risques ;
* Elaborer des fiches de collecte devant être renseignées à intervalles par les correspondants locaux et partenaires de la DGSCGC dans le cadre du SAP ;
* Définir le système de remontée de l’information en précisant le meilleur support pour les informations relatives à chaque aléa ;
* Appuyer la DGSCGC pour asseoir des méthodes de traitement et publication des informations collectées, avec les autres partenaires ;
* Proposer un modèle global de fonctionnement du dispositif dans son ensemble de la collecte de l’information à sa publication en passant par la remontée et le traitement ;
* Déterminer les moyens techniques comme le matériel de nouvelles technologies approprié (matériel d’observation, de matériel de communication, etc.) ;
* Proposer un budget et un calendrier indicatif pour la mise en d’un SAP littoral fiable, avec le coût de l’acquisition des équipements et le coût de fonctionnement.
1. **Etendue de la mission**
	1. **Territoire de la mission**

Le dispositif à mettre en place devra couvrir le littoral mauritanien, de l’ordre 700 km entre Nouadhibou et N’Diago. L’accent sera particulièrement mis sur les principaux centres d’intérêt :

* Les ports et différents centres d’embarquement et de débarquement ;
* Les centres et infrastructures économiques (pêches, tourismes, industries, etc. ;
* Les villes, villages et regroupements de population tout au long du littoral.
	1. **Thèmes de la mission**

* Le profil risque

La mission devra permettre de disposer de :

* Une identification des risques et des catastrophe sur la zone avec une hiérarchisation comme : (i) risque récurrent ; (ii) risque probable et (iii) risque possible ;
* Une évaluation des risques effectuée à l'aide de la relation communément reconnue entre le danger, l'exposition et la vulnérabilité ;
* Les indicateurs à suivre dans le cadre de la prévention et de l’alerte précoce pour chacun des risques (aléas) identifiés.
* Les partenaires du SAP

Plusieurs structures nationales interviennent dans la zone du littoral (communes, autorités administratives, marine nationale, gardes côtes, organisation des pêcheurs) qui peuvent constituer des partenaires potentiels de la DGSCGC dans le suivi de certains indicateurs, la transmission des données ou la validation des informations à publier.

La mission devra permettre de disposer d’une liste complète des intervenants, dans le cadre d’un pôle d’Alerte Précoce. Il s’agira de définir, pour chacun des partenaires :

* La zone géographique qu’il peut couvrir ;
* Les aléas qu’il est capable de suivre ;
* L’élaboration de fiches de suivi adaptées à son contexte et au type de risque prévalant dans sa zone ;
* Le mode de transmission le plus approprié.
* Les points ou sites à suivre de manière permanente

Il s’agit des points où le suivi et la collecte de l’information doivent se faire régulièrement en raison de :

* Leur exposition à des risques particuliers ;
* La présence de Centres d’intérêts économiques et les espaces protégés (parcs de Diawling et Banc d’Arguin) importants à protéger ;
* L’existence de communautés côtières résidentes ;

Ces sites doivent également être répartis de manière à constituer un maillage complet le long de la côte.

* Le dispositif à mettre en place

Le montage du dispositif avec :

* La structure de réception et traitement des données au niveau de la DGSCGC et les instances de validation avant publication ;
* La régularité des publications et les seuils d’alerte ;
* Un mécanisme devant garantir la continuité du dispositif et la pérennité du pôle du SAP/Littoral ;
* Les agents ou structures de collecte de l’information au niveau local ;
* Le mode de remontée de l’information ;
* Les moyens matériels ou techniques d’observation, de télécommunication, de traitement ou de publication.
1. **Livrables**

Le consultant aura à présenter les documents suivants :

* Une note de cadrage où le consultant, après avoir pris contact avec les responsables de la DGSCGC et du projet WACA et consulté les documents disponibles sur le littoral, présente sa méthode de travail et énonce son plan de travail dans une note de cadrage qui doit recevoir l’approbation du commanditaire avant de continuer le travail.
* Un rapport provisoire comprenant : (i) un profil risque du littoral ; (ii) une situation des acteurs de la zone pouvant contribuer aux suivi des données et renseignement des formulaires ; (iii) un dispositif de remontée, de traitement et de publication de l’information et (iv) des annexes proposant des formulaires et fiches à renseigner.
* Un rapport final dans lequel le consultant a pris en compte les observations du commanditaire sur le rapport provisoire.
1. **Déroulement de la mission**

La mission consultant se déroulera essentiellement à Nouakchott avec des déplacements sur le littoral.

Le Consultant sera recruté par le Projet WACA, mais son travail sera supervisé par le Directeur du Contrôle et de la Prévention à la Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises.

D’une manière générale, la mission est prévue pour 45 jours ouvrables et se déroulera en quatre phases :

1. Une phase de cadrage ;
2. Une phase de collecte d’information ;
3. Une phase de rédaction ; et
4. Une phase de validation.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Phase** | **Action** | **Durée** | **Livrable** |
| **Cadrage**  | * Entretien avec le commanditaire (DGSCGC, WACA, ONM, autres acteurs,)
* Collecte des documents pertinents ;
* Elaboration de la note de cadrage

  | 7 jours | * Note de cadrage
 |
| **Collecte d’information** | * Elaboration des outils de travail (fiches, formulaires, canevas d’entretiens guidés) ;
* Visite de reconnaissance (connaissance du terrain, détermination des aléas, identification des acteurs locaux, choix des sites de collecte, etc.)
* Rencontre et entretiens guidés avec les acteurs locaux et structures nationales de la zone.
 | 1. Jours
 |  |
| **Rédaction**  | * Un rapport provisoire comprenant : ((i) un profil risque du littoral ; (ii) une situation des acteurs de la zone pouvant contribuer aux suivi des données et renseignement des formulaires ; (iii) un dispositif de remontée, de traitement et de publication de l’information et (iv) des annexes proposant des formulaires et fiches à renseigner.
 |  12 jours | Rapport provisoire. |
| **Validation** | - Prise en compte des observations et recommandations des parties du commanditaire.-Rédaction du rapport final. | 6 jours | Rapport final. |

**VI. Profil du consultant**

Cette prestation sera confiée à un bureau d’études international ou national qualifié avec une expérience dans la mise en place des Système d’Alerte Précoce dans les pays de la sous-région.

Le prestataire devra mobiliser pour cette mission une équipe expérimentée composée au moins des experts suivants :

* 1. **Chef de mission**

Un expert en Système d’Information et d’Alerte Précoce (diplôme supérieur : statisticien ou économiste) avec :

* Une expérience d’au moins 10 dans la prévention et la gestion des crises ;
* Expérience significative dans la mise en place et la gestion des dispositifs d’Alerte précoce, avec mise en place d’au moins 3 SAP ;
* Une expérience dans l’évaluation des risques de catastrophes et l’élaboration des plans de résilience ;
* Bonne connaissance du contexte mauritanien et des stratégies et politiques en général et des stratégies et politiques du pays en général et en matière de Réduction des Risque de catastrophe en particulier ;
* Excellentes capacités de communications rédactionnelles, notamment en français
* Une capacité de gérer et diriger une équipe
* Bonne maitrise des outils informatiques (Ms Office, etc.).
	1. **Expert en Système d’Information Géographique**
* Diplôme supérieur en informatique ;
* Expérience de cinq ans dans le travail d’information géo référencié ;
* Une bonne expérience en cartographie ;
* Une expérience dans le domaine marin est valorisante ;
* Excellentes capacités de communications rédactionnelles, notamment en français
* Une bonne disposition au travail d’équipe.

* 1. **Expert en Prévention et gestion des Risques de Catastrophe**
* Diplôme supérieur en économie, agro économie, statistiques, météorologie, agro météorologie ;
* Une expérience avérée dans l’élaboration et mise en œuvre de plans de résilience, notamment en zone côtière ;
* Une expérience de cinq ans dans la sphère de prévention et gestion des catastrophes de préférence dans le Sahel ou une zone africaine au Sud du Sahara ;
* Excellentes capacités de communications rédactionnelles, notamment en français
* Une bonne disposition au travail d’équipe
* Bonne maitrise des outils informatiques (Ms Office, etc.).
* .